

2025.03.013



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de la concertation publique

Affaire suivie par : Mme Camille LAVOINE  
Tél : 02.33.75.47.11  
[camille.lavoine@manche.gouv.fr](mailto:camille.lavoine@manche.gouv.fr)

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les membres de la  
CLE du SAGE Vire

REÇU LE  
05 MARS 2025

Saint-Lô, le 22 JAN. 2025

OBJET : Modification de la commission locale de l'eau du SAGE des bassins versants de la Vire

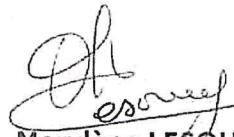
P. J. : Arrêté préfectoral

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie de mon arrêté modifiant la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants de la Vire.

Si des modifications devaient intervenir ultérieurement dans les appellations ou coordonnées des membres, je vous remercie de bien vouloir m'en informer par mail à l'adresse suivante : [camille.lavoine@manche.gouv.fr](mailto:camille.lavoine@manche.gouv.fr) afin que je procède à la mise à jour de la composition de cette commission.

Mes services restent naturellement à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

Pour le Préfet,  
La cheffe de bureau

  
Marylène LESOUEF



Arrêté n°25-010

**ARRÊTE PRÉFECTORAL**

**PORANT MISE À JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DES BASSINS VERSANTS DE LA VIRE**

\*\*\*

**Le Préfet de la Manche**  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 07-312 du 2 avril 2007 désignant le préfet de la Manche responsable de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 16-11 des 16 et 27 juin 2016 portant mise à jour de l'arrêté inter-préfectoral n° 07-313 du 2 avril 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2021 modifié renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Vire ;
- VU** le courrier du Président de la commission locale de l'eau du SAGE de la Vire du 23 juillet 2024 sollicitant la mise à jour de la liste des membres de la commission suite à la création du syndicat des eaux du bocage Virois issue de la fusion de quatre structures dont le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Bruyères ;

**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

- il y a lieu de procéder à l'actualisation de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Vire ;



**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1 :**

L'article 1 de l'arrêté du 18 novembre 2021 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vire est modifié comme suit :

**I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

0 Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :

- M. Francis HERMON, président du syndicat des eaux du bocage Virois,

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2021 sont inchangées. Une annexe récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Calvados et de la Manche et diffusé sur les sites Internets des services de l'Etat du Calvados et de la Manche ainsi que mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.fr](http://www.gesteau.fr)

SAINT-LO, le 21 JAN. 2025

Pour le préfet,  
La secrétaire générale

**Perrine SERRE**

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral  
du **21 JAN. 2025**  
Pour le préfet,  
La secrétaire générale

Perrine SERRE

**Composition de la commission locale de l'eau  
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Vire**

**Version consolidée en date du 21 janvier 2025**

**I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

Représentant du Conseil Régional de Normandie :

M. Pierre VOGT – conseiller régional de Normandie

Représentant du Conseil Départemental du Calvados :

M. Marc ANDREU-SABATER - conseiller départemental du canton de Vire-Normandie

Représentants du Conseil Départemental de la Manche :

Mme Marie-Pierre FAUVEL - conseillère départementale du canton de Condé-sur-Vire

Mme Adèle HOMMET - conseillère départementale du canton de Saint-Lô 1

Représentants des maires du Calvados :

- M. Gilles MALOISEL - conseiller communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau
- Mme Nicole DESMOTTES – maire - déléguée de Vire-Normandie
- M. Michel MAUDUIT - conseiller municipal d'Isigny-sur-Mer
- M. Jean-Pierre MURIER - conseiller municipal de Pont-Bellanger
- M. Samuel ENGUEHARD – maire - adjoint de Sainte-Marie-Outre-l'Eau
- M. Marc GUILLAUMIN - maire - adjoint de Souleuvre-en-Bocage
- M. Alain DECLOMESNIL - maire de Souleuvre-en-Bocage

Représentants des maires de la Manche :

- Mme Sylvie LEBLOND - maire de Rampan
- M. Jérôme VIRLOUVET – maire - adjoint de Saint-Lô
- M. Stéphane GERMAIN – maire - adjoint de Quibou
- Mme Marie-Agnès HEROUT - vice-présidente de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- M. Hubert LHONNEUR - délégué de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- Philippe OZENNE – maire - adjoint de Moyon-Villages
- M. Christian PERIER - maire de Couvains

Préfecture de la Manche – BP 70522 – 50002 SAINT-LÔ – Tél. : 02.33.75.49.50 – Mél. : [prefecture@manche.gouv.fr](mailto:prefecture@manche.gouv.fr)  
Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Bureau des migrations et de l'intégration : uniquement sur rendez-vous

- point accueil numérique de 8h30 à 12h30 uniquement sur rendez-vous

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

- M. Laurent PIEN - maire de Condé-sur-Vire
- M. Dominique QUINETTE - maire de Saint-Fromond
- M. Dominique PAIN - maire de Dangy
- M. Antoine AUBRY - président du syndicat de la Vire
- Mme Florence MAZIER - représentante du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :

- M. Francis HERMON, président du Syndicat des eaux du bocage Virois,
- M. Jean-Luc LEROUXEL, délégué titulaire de la communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo en charge de l'eau potable et de l'assainissement
- M. Louis JANNIERE, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche

## **II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

- M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados
- M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche
- M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat
- M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Normandie
- M. le président du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord
- M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados
- M. le président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire
- M. le président de l'association pour la valorisation du patrimoine hydroélectrique Manche-Orne Calvados
- M. le président de l'union fédérale des consommateurs de la Manche
- M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche
- M. le président du GRAPE
- M. le président du comité départemental de canoë-kayak
- M. le président du comité régional des pêches de Basse-Normandie

## **III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

- M. le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant
- M. le préfet du Calvados ou son représentant
- M. le préfet de la Manche ou son représentant
- M. le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie - délégation territoriale de la Manche ou son représentant
- M. le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche ou son représentant
- M. le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ou son représentant.